

Véronique BESSE
Député de la Vendée
Maire des Herbiers

Paris,
Le 27 avril 2016

Docteur,

Vous avez bien voulu attirer mon attention sur le fonctionnement des tribunaux des affaires de Sécurité sociale (TASS), et je vous en remercie.

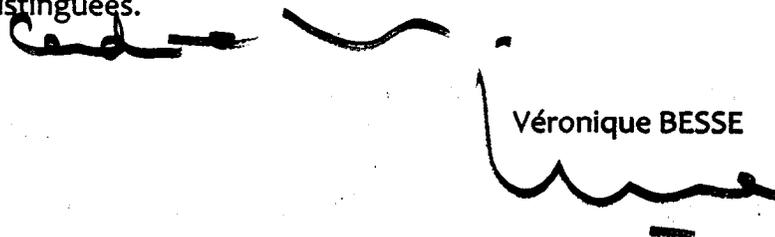
Comme vous le soulignez, il est déplorable que d'une part, les deux assesseurs de ces tribunaux soient choisis sur proposition des syndicats qui gèrent la Sécurité sociale, et que d'autre part, ces assesseurs et les TASS eux-mêmes soient payés par la Sécurité sociale.

Il semble évident qu'un tel fonctionnement ne peut que créer d'emblée un ~~conflit entre les intérêts de la Sécurité sociale et ceux des requérants~~, et qu'il n'est conforme ni à l'Etat de droit, ni aux dispositions de la Constitution française et de la Convention européenne des droits de l'homme.

M'appuyant sur les éléments que vous m'avez transmis, j'ai donc interpellé par les biais d'une question écrite, Monsieur Jean-Jacques URVOAS, Garde des Sceaux et Ministre de la Justice, afin qu'il remette en question ce fonctionnement.

Vous trouverez ci-joint une copie de ma question écrite. Dès que le Ministre m'aura adressé une réponse, je ne manquerai pas de vous la transmettre.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Docteur, à l'assurance de mes salutations distinguées.



Véronique BESSE